

## 2022-09-05-FG-Instructions sentiers pédestres région des grands lacs de Chertsey

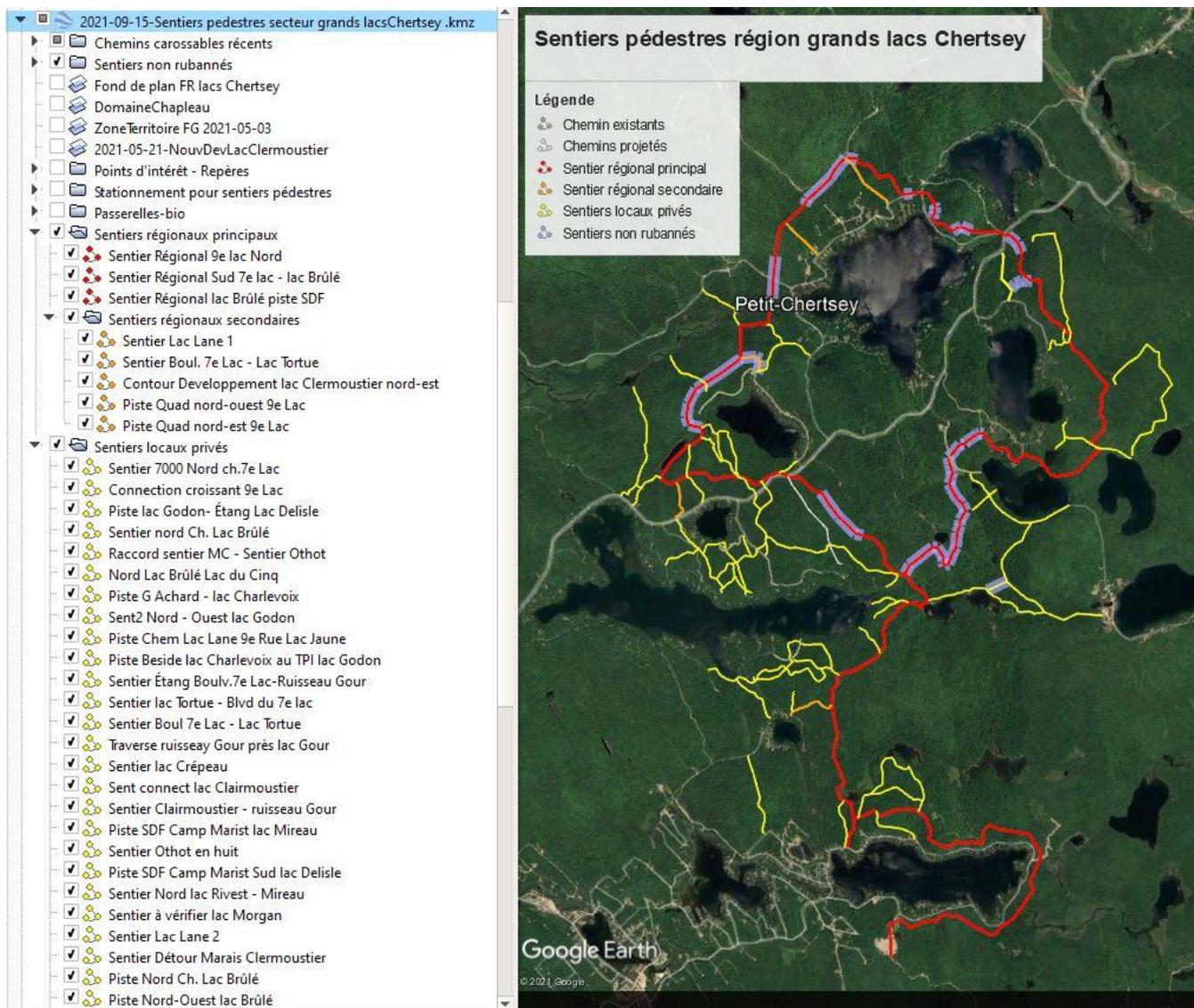
Bonjour à vous, randonneurs pédestres de Chertsey,

Vous trouverez ci-joint le fichier en format KMZ des sentiers pédestres de la région des grands lacs de Chertsey mis à jour le 15 septembre 2021.

Avant de cliquer sur le fichier KMZ, assurez-vous d'avoir déjà installé Google Earth sur votre ordinateur. En cliquant sur le fichier KMZ, celui-ci indique automatiquement les applications de votre ordi avec lesquelles il est compatible.

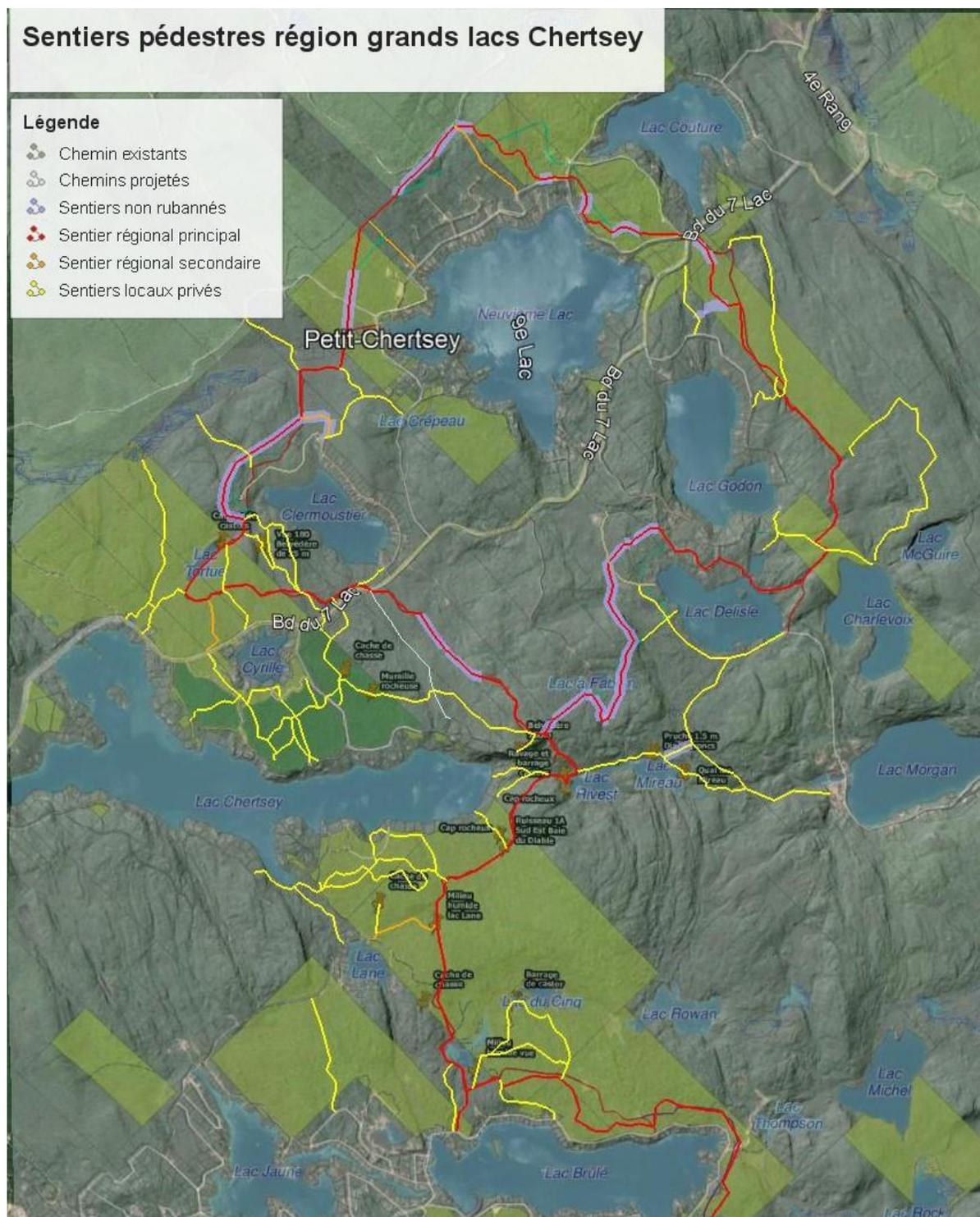
Choisissez Google Earth et le fichier sera alors visible dans Google Earth. Vous pourrez y apercevoir, selon la sélection par défaut dans le menu de gauche, l'ensemble des sentiers pédestres répertoriés dans la région selon 3 différentes catégories avec leurs codes de couleurs respectifs.

- 1- En rouge les sentiers régionaux principaux proposés par la municipalité de Chertsey,
  - 2- En orange les sentiers régionaux secondaires donnant accès aux sentiers régionaux principaux et
  - 3- En jaune les sentiers locaux privés réservés aux villégiateurs locaux seulement.
- Les sentiers recouverts en mauve ne sont pas encore rubannés.



Ces sentiers se situent dans 4 zones différentes. Un fond de plan identifié « Zone territoire FG 2021-05-03 » a été créé dans Google Earth, et qui lorsque activé dans la colonne de gauche en cliquant sur le carré correspondant, montre les sentiers de la région selon 4 codes de couleurs correspondant aux zones traversées suivantes :

- 1- Refuge biologique au sud du lac Cyrille en vert foncé.
- 2- Terres privées en gris. Les lignes en gris identifient et localisent le cadastre de chaque lot.
- 3- Terres publiques (TP) en vert moyen, gérées par le Gouvernement du Québec/MERN/MRC.
- 4- Terres publiques intramunicipales (TPI) en vert pâle, gérées par la MRC de Matawinie.



Ce fichier KMZ peut aussi être utilisé de la même façon dans votre téléphone intelligent, comme projet épinglé dans Google Earth, de façon à ce qu'il apparaisse automatiquement à chaque fois qu'on ouvre Google Earth. En touchant le carré de trois lignes horizontales dans le coin supérieur gauche, le menu s'ouvre au bas de l'écran, pour sélectionner les éléments qu'on souhaite apercevoir. Je vous recommande de vous familiariser d'abord lorsque vous êtes connecté sur le WIFI. En forêt hors WIFI certaines fonctions sont ralenties ou peuvent simplement être non active. Cependant, en forêt vous pouvez aussi activer votre position à tout moment et voir où vous vous situez par rapport aux sentiers.

Pour naviguer en forêt, l'application GAIA GPS, offre certains avantages à Google Earth. D'abord dans GAIA GPS, assurez-vous que votre carte est bien orientée au nord de votre téléphone en touchant le symbole de la boussole, et ensuite avec la vue en haut des degrés de la boussole alignez le N au centre. La carte de votre téléphone est alors orientée vers le nord et correspond au terrain environnant. GAIA offre aussi la possibilité de traquer votre randonnée et de la sauvegarder comme référence future ce qui n'est pas possible dans Google Earth.

## Éthique

Selon la zone traversée par les sentiers existants, des privilèges de passage doivent être accordés par les propriétaires responsables de ces zones. Dans le respect de la nature et des droits d'occupation, toute personne peut circuler sur les terres publiques, pratiquer la randonnée pédestre, la raquette ou le vélo de montagne, à moins qu'une loi ou un règlement ne le permette.

Ce n'est pas parce qu'un sentier pédestre ou une piste de VTT existe, que ce sentier ou cette piste devient légalement accessible aux randonneurs. Certains sentiers ou pistes sont utilisés par des randonneurs souvent selon un accord tacite du propriétaire privé tolérant le passage sur ses terres. Ceci se fait généralement selon une approche de respect mutuel afin que les randonneurs puissent bénéficier des sentiers existants. Ce respect implique évidemment que les utilisateurs ne détériorent pas le territoire au niveau de la nature et de l'environnement en n'y laissant pas entre autres, leurs déchets ni sortir des sentiers déjà tracés pour se rapprocher des résidences privées.

De façon à pouvoir utiliser au mieux ce magnifique territoire d'environ 25 km<sup>2</sup>, en début 2017, le maire de Chertsey, à l'époque Michel Surprenant, avait proposé à la MRC, un projet de sentiers reliant la majorité des TPI entre elles, via les terres privées les connectant. Ce projet utilise en partie des sentiers existants et nécessite ailleurs de nouveaux sentiers à développer. Avant de réaliser et baliser ces sentiers, il faut obtenir au préalable, un accord des propriétaires. Un tel accord avait été obtenu à l'époque, des principaux propriétaires, par monsieur Surprenant.

Depuis, le parcours suggéré à l'époque a été substantiellement modifié à la suite de l'assignation du refuge biologique du lac Cyrille que le sentier principal devait contourner, au détournement du nouveau développement du lac Clermoustier et à la vérification de la faisabilité du sentier sur le terrain. Ce projet révisé, d'une longueur approximative de 20 kilomètres, est identifié par « Sentiers régionaux principaux » dans le menu de gauche dans Google Earth.

Ces changements sont présentement en revue par la MRC et la MDC et implique aussi certains propriétaires privés, dont certains ont changé depuis. Il faudra donc attendre que ce dossier soit réglé avant que l'on puisse compléter le réseau de sentiers pédestres avec le balisage requis et les privilèges de passages reconfirmés avant de pouvoir les utiliser en toute quiétude.

Depuis le Derecho du 21 mai 2022 qui a endommagé sensiblement les sentiers existants qu'il faut maintenant nettoyer avec une tronçonneuse, je prévois qu'il faudra encore plusieurs mois pour finaliser les ententes pour ce dossier, en espérant que la MDC et la MRC se mobilisent et agissent proactivement pour y arriver. Une fois ces ententes obtenues, je prévois pouvoir, avec l'aide de bénévoles, compléter pour au printemps 2023 au mieux, la réalisation et le balisage de l'ensemble du projet de sentiers.

Entretemps, je vous suggère d'utiliser les sentiers existants ou de simplement marcher en forêt de façon sécuritaire et environnementale, comme vous avez eu l'habitude de le faire jusqu'à maintenant. Le fichier KMZ fourni, en plus de vous indiquer où sont les sentiers existants et à venir, vous permettra avec le GPS de votre téléphone, de mieux vous situer en forêt pour votre sécurité.

Cordialement, Fabien Gagnon